

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2023
COMMUNE DE VAUCIENNES

La réunion a débuté le 02 mai 2023 à 18H30 sous la présidence du Maire, madame FOURNY Christiane.

Membres présents :

Mme BOULONNAIS Christine
M. CHEVRON Hervé
Mme FOURNY Christiane
Mme JEAN Claudine
M. LEBRUN Nicolas
M. LEMAIRE Janick
Mme LOURDEZ Florence
M. REMIOT Julien
M. ROUSSEAU Joël
Mme VALTON Emilie

Membres absents représentés :

/

Membres absents :

M. BLAISE Michaël

Secrétaire de séance : Mme LOURDEZ Florence

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

013-2023 Délibération autorisant le maire à ester en justice – Affaire TDF 2300834-1
014-2023 Délibération autorisant le maire à ester en justice – Affaire TDF 2300833-1
- Questions diverses

| |
|---|
| N°013-2023 DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE |
|---|

Par lettre en date du 19 avril 2023, Mme la greffière du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a notifié à la commune la requête présentée par Maître Emmanuelle BON-JULIEN, avocat au Barreau de Rennes, pour la société TDF.

Cette requête vise à suspendre :

- Les effets l'arrêté du maire du 04 novembre 2022 portant opposition à la déclaration préalable de travaux numéro DP 051 597 22 S0012
- Les décisions de rejet du maire du recours gracieux de la société TDF

Cette instance a été enregistrée sous le numéro 2300834-1.

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le Conseil Municipal délibère sur les actions à tenter au nom de la commune (article M 2132-1).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Mme le Maire à ester en justice auprès du Tribunal administratif, dans la requête n°2300834-1
- Désigne Maître Jean-Baptiste DENIS, pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.
-

| |
|---|
| N°014-2023 DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE |
|---|

Par lettre en date du 26 avril 2023, M. le greffier du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a notifié à la commune la requête présentée par Maître Emmanuelle BON-JULIEN, avocat au Barreau de Rennes, pour la société TDF.

Cette requête vise à suspendre pour excès de pouvoir, à l'encontre de l'arrêté du maire du 04 novembre 2022 portant opposition à la déclaration préalable de travaux numéro DP 051 597 22 S0012 ; les décisions de rejet du maire du recours gracieux de la société TDF.

Cette instance a été enregistrée sous le numéro 2300833-1.

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le Conseil Municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (article M 2132-1).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Mme le Maire à ester en justice auprès du Tribunal administratif, dans la requête n°2300833-1
- Désigne Maître Jean-Baptiste DENIS, pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

| |
|---------------------------|
| Questions diverses |
|---------------------------|

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19H30.

Mme LOURDEZ Florence,
Secrétaire de séance

Mme FOURNY Christiane,
Maire